

Le Bulletin

du Comité de Liaison des Retraités et Retraités

Novembre 2022



Comité de Liaison des Retraités - Boîte 24 - 80 rue de Montreuil - 75011 PARIS
Tél. 01.44.64.64.44 clr@solidairesfinancespubliques.org

Fragilités extrêmes !

On se doutait intuitivement, avec la mondialisation, le réchauffement climatique et les désordres mondiaux, que la France n'était pas à l'abri des « vents mauvais ». Mais peut-être pas au stade de « l'avis de tempête ».

Les choses ont dramatiquement changé...

On ne parlera pas de la pénurie de moutarde de Dijon qui, finalement, est bien moins de Dijon que son nom ne l'indique puisque nous avons découvert, interloqués, que dans un pot de moutarde il y a beaucoup de Canada et aussi un peu d'Ukraine pour faire bonne mesure.

Mais on peut se passer de moutarde !

Pour le nucléaire, la France se pince le nez depuis Pompidou. J'y vas-t-y ? J'y vas-t-y pas ?

Mais pour le solaire et l'éolien, la politique énergétique est la même : J'y vas-t-y ? J'y vas-t-y pas ?

Moralité, à force d'avoir une politique énergétique à la va-comme-je-te-pousse, peut-être n'y aura-t-il plus de jus, ni de chauffage, cet hiver ?

On peut se passer de moutarde mais d'électricité c'est plus dur !

L'eau, que nous pensions cadeau du ciel, s'épuise sous une pression inconsidérée et irresponsable.

Aurions-nous imaginé que l'eau viendrait à manquer ... vraiment ?

Pas de moutarde, pas d'électricité, pas d'eau ... tout se complique !

Jacques Chirac avait eu cette formule : « La maison brûle et nous regardons ailleurs ».

C'était en 2002 en Afrique du Sud.

Nous n'y avons pas cru et vingt ans après nous ne sommes pas loin d'être cuits.

Du coup, la bataille politique du moment, entre le 49.3 et la motion de censure, paraît quand même très, très, très éloignée des urgences actuelles.

Sommaire ...
Fragilités extrêmes
Pages 2 – 3 et 4
PLF et PLFSS 2023
vers une austérité injuste
et contre-productive
Pages 5 et 6
La première guerre mondiale
Commémoration du 11 novembre
Page 7
Mais où sont les services publics
de Glaise-Lès-Boues
Page 8
Je veux vieillir !

PLF et PLFSS 2023, vers une austérité injuste et contre-productive

Quel bilan tirer des projets de loi de finances (PLF) et de financement de la Sécurité sociale (PLFSS) du quinquennat ?

Disons-le d'emblée, la justice fiscale, sociale et écologique sort affaiblie de la période...



Le gouvernement empêtré dans les superprofits

Les superprofits auront incontestablement été LE sujet fiscal de l'été et du début d'automne 2022.

De quoi parle-t-on ? Lors de l'université d'été du Medef fin août 2022, Bruno Le Maire déclarait goguenard qu'il ne savait pas ce qu'était un superprofit. Dès lors, il était dans son esprit impossible de les taxer. Les 174 milliards d'euros de profits dégagés en 2021 par les entreprises du CAC 40 lui semblaient donc parfaitement normaux.

Mal lui en a pris. De nombreux responsables politiques, des économistes et des ONG lui ont rappelé que la définition des superprofits était connue (« *Profit considérable, au-dessus des profits habituels* » selon le Larousse), qu'il est possible de les évaluer et souhaitable de les taxer. Le ministre de l'économie et des finances a eu beau mettre tout son poids dans la balance pour empêcher une telle taxe, il n'aura pas pu empêcher la mise en place d'une mission d'information sur le sujet à l'Assemblée nationale ni la décision d'instaurer un mécanisme d'imposition et de prélèvement des superprofits à l'échelle de l'Union européenne.

La Commission européenne propose en effet un dispositif articulé de la manière suivante : une contribution de solidarité sur les bénéfices de producteurs d'hydrocarbures au taux de 33,3 % minimum (les États pouvant aller plus loin) sur les bénéfices de l'année dépassant de 20 % la moyenne triennale 2019/2020/2021 et un plafonnement du revenu des opérateurs des centrales nucléaires et renouvelables qui équivaut à un prélèvement au taux de 100 % des bénéfices dégagés au-delà de 180 euros le MWh.

Le gouvernement s'est toutefois contenté de décliner ce mécanisme en mode « minimum syndical », alors que la Commission européenne, peu suspecte de gauchisme aigu, avait pourtant invité les États membres à aller au-delà. Même si ce dispositif mériterait d'être complété par une taxe appliquée à l'échelle nationale, comme d'autres États l'ont prévu, Bruno Le Maire sait donc désormais que les superprofits sont une réalité et qu'on peut les imposer... C'est une avancée sur le terrain des idées qu'il reste à concrétiser par la suite.



Signalons ici le travail des ONG de « L'alliance écologique et sociale, Plus jamais ça ! », un collectif qui regroupe plusieurs organisations (la CGT, la FSU, L'Union syndicale Solidaires, Attac, Oxfam et Greenpeace notamment) a ainsi publié une note intitulée « face à la crise, l'urgence d'une taxe sur les superprofits » le 27 septembre 2022.

L'association Attac publiait également sa contribution aux travaux de la mission de l'Assemblée nationale.

La question des superprofits reviendra en débat : d'ores et déjà, Total Énergie devrait dégager un profit de plus de 20 milliards d'euros au titre de 2022, soit plus qu'en 2021. Au-delà du secteur énergétique, les banques et le luxe se portent plus que bien.

C'est bien l'ensemble des superprofits qu'il faut imposer.

Des PLFS et PLFSS liés par l'austérité à venir

La crise sanitaire, le réchauffement climatique et les enjeux sociaux sont-ils pris au sérieux par le pouvoir ? Au vu du PLF et du PLFSS, on peut en douter. Certes, le bouclier tarifaire a objectivement produit des résultats. Mais son coût, estimé à 26 milliards d'euros, sera en réalité supporté par les contribuables, via un système fiscal de plus en plus injuste... Car le travail de sappe de la redistribution, de l'action publique et de la protection sociale se poursuit. Sans être exhaustifs, nous prendrons ici quelques exemples.

Après une baisse de 50 % en 2021, la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), affectée aux collectivités locales, devrait être supprimée (en un ou deux ans). Après la baisse du taux nominal de l'impôt sur les sociétés (IS) et une baisse de certains impôts dits « de production » de 10 milliards d'euros, le gouvernement persiste et signe, invoquant qu'une telle mesure aidera les PME avec une mauvaise foi sidérante.

En matière de CVAE, moins de 10.000 entreprises, les plus grandes, ont capté 66 % des gains de cette baisse (source : Assemblée nationale, compte rendu de la séance).

Du côté des dépenses, le PLF indique que les dépenses budgétaires de l'État devraient augmenter de 14,5 milliards d'euros, ce qui correspond à une hausse de 3,65 %, inférieure à l'inflation (5,8 % sur les 12 derniers mois pour une prévision de 5,3 % prévue en 2023). En termes réels, il s'agit donc bien d'une baisse des dépenses publiques.

PLF
Projet de loi
de finances 2023

Certains ministères seront renforcés, d'autres pas : mais « Bercy » continue hélas de figurer au rang des sacrifiés... L'accueil du public, le conseil des collectivités locales et la lutte contre la fraude fiscale ne seraient donc pas considérés comme des priorités par le gouvernement ? On n'ose y croire.

S'agissant du PLFSS, la situation n'est pas plus reluisante. L'Objectif National de dépenses de l'Assurance maladie est en recul de presque 1% en 2023, malgré l'inflation, et le gouvernement veut réaliser 1,7 milliards d'euros d'économies en matière de dépenses d'assurance maladie et transférer 300 millions d'euros de charges vers les complémentaires santé, au risque d'accroître les inégalités en matière de soins.

PLFSS 2023
Projet de loi de
financement
de la sécurité
sociale

De manière générale, les dépenses de l'ensemble des administrations publiques (d'État, locales et de Sécurité sociale) seront en recul en 2023 de 1,8 %, avec même une baisse de 5,2 % concernant l'administration centrale (les services des ministères et des administrations d'État). L'État devrait par ailleurs geler le niveau de ses dotations aux collectivités locales à 41,1 milliards, ce qui revient en réalité à faire des économies là aussi compte tenu d'une inflation qui pousse les dépenses publiques à la hausse.

L'État prévoit également une baisse de 0,3 % des dépenses publiques locales. Une baisse d'autant plus importante dans un contexte d'inflation, qui grève les dépenses locales. L'austérité est bel et bien en marche.. En réalité, le seul objectif du gouvernement est de limiter le déficit public à 5 % du produit intérieur brut (PIB) en 2023. Les services publics, les inégalités, la protection sociale et la transition écologique attendront.

Vif débat à l'Assemblée nationale clos par les 49-3

Lors du débat budgétaire précédant l'activation du 49-3, les députés ont voté le relèvement du fameux prélèvement forfaitaire unique (PFU, un impôt proportionnel sur les revenus financiers) pour porter son taux de 30 à 35 % ainsi que le rétablissement de l'exit-tax. Deux mesures votées largement qui, sans constituer une révolution fiscale, auraient mis davantage à contribution les plus riches.

Ces amendements, votés à la majorité, n'auront toutefois pas été intégrés au PLF. Ces mesures auraient rapporté des recettes. Le gouvernement n'en a pas voulu. Le poids de l'idéologie néolibérale est ici parfaitement illustré.

Sur les dépenses également, un amendement visait à renforcer les moyens financiers alloués au ferroviaire, notamment sur les petites lignes. Cette mesure aurait pu contribuer à améliorer la mobilité entre territoires, pour leur plus grand bénéfice. Le gouvernement l'a refusée, arguant qu'elle était trop coûteuse. Tout cela après avoir refusé des recettes provenant des plus riches.

La Première ministre a donc utilisé l'article 49-3 de la Constitution pour faire passer le projet de loi de finances 2023 et le projet de loi de financement de la Sécurité sociale à l'Assemblée nationale. Rappelons que la révision constitutionnelle du 23 juillet 2008 permet au gouvernement de l'utiliser autant qu'il le veut en matière de PLF et de PLFSS... Ce qui signifie qu'il pourra aussi utiliser ce 49-3 pour imposer sa réforme des retraites (amendement au PLFSS ou à un PLFSS rectificatif), et pourra y recourir si tel est son bon plaisir.

Le gouvernement se justifie en invoquant des amendements qui n'étaient pas prévus dans les projets de loi initiaux et qui ont été retenus. Il oublie de préciser qu'il n'en a retenu qu'une partie, qu'il a sciemment rejeté les amendements visant à engager le début d'un rééquilibrage du système fiscal et qu'il a privé les députés de débats sur la restauration de l'ISF, l'impact de la suppression de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises et sur le financement des collectivités territoriales par l'État.

Bientôt les retraites ...

Une innovation pourrait bien marquer le débat sur la réforme des systèmes de retraite : la présentation d'un PLFSS rectificatif. Ce véhicule juridique permettrait au gouvernement d'actionner une nouvelle fois l'article 49-3. Le gouvernement a beau invoquer la concertation, celle-ci est au mieux formelle, au pire inexistante. Elle ne concerne que ceux qui veulent réduire la part de la richesse nationale allouée aux retraites, c'est-à-dire la majorité présidentielle hétéroclite et relative d'une part, et les députés LR d'autre part. Le « compromis » invoqué par le gouvernement prend les allures d'un enfumage ; permettre le départ à la retraite à 64 ans au lieu des 65 ans envisagés, mais après 43 années de cotisation. Et cela, sans toucher à la décote.

De fait, le principal enseignement de la période peut se résumer ainsi :

- le pouvoir maintient son cap, brutal : une meilleure répartition des richesses n'est pas à l'ordre du jour ;
- les services publics, les inégalités, la protection sociale et la transition écologique attendront.



La Première Guerre mondiale 1914 - 1918

Comme tous les ans, le 11 novembre se déroule la cérémonie de commémoration de la 1ère guerre mondiale. Ensemble, faisons un retour en arrière de plus de 100 ans, nous qui n'étions pas nés à cette époque.

La Première Guerre mondiale fut un conflit militaire qui a impliqué, dans un premier temps, les puissances européennes, puis s'est étendu à plusieurs continents. Elle s'est déroulée de 1914 à 1918.

Tout a commencé, le 28 juin 1914, à Sarajevo (capitale de la Bosnie-Herzégovine) où un jeune nationaliste serbe, originaire de Bosnie, assassine le couple héritier du trône austro-hongrois, le prince François-Ferdinand d'Autriche et son épouse la duchesse de Hohenberg. L'Autriche-Hongrie réagit à l'attentat en formulant un ultimatum à l'encontre du royaume de Serbie, en accord avec son allié allemand. Les exigences austro-hongroises étant jugées inacceptables par les Serbes, ceux-ci rejettent l'ultimatum, ce qui conduit l'Autriche-Hongrie à déclarer la guerre à la Serbie. Ce conflit local provoque l'activation d'un jeu d'alliances entre les grandes puissances européennes qui les entraîne sur la voie de la guerre. Plusieurs de ces puissances sont à la tête d'empires s'étendant sur plusieurs continents, ce qui explique la dimension mondiale du conflit.

Cette guerre met essentiellement aux prises deux grandes alliances : **la Triple-Entente** (ou « Alliés ») et **l'alliance formée par les Empires centraux**. La Triple-Entente est composée de la France, du Royaume-Uni, de la Russie et leurs empires coloniaux (les « Alliés »). Plusieurs autres États se joignent à cette coalition, dont la Belgique, envahie par l'Allemagne, qui fait appel à la France et au Royaume-Uni, garantes de son indépendance.

Le Japon rejoint la coalition en août 1914, l'Italie en avril 1915, la Roumanie en août 1916 et les États-Unis en avril 1917, ainsi que de nombreux autres pays moins puissants.

Les Empires centraux sont l'Allemagne, l'Autriche-Hongrie et les colonies qu'elles contrôlent. L'Empire ottoman les rejoint en octobre 1914, suivi un an plus tard du royaume de Bulgarie.



Parmi les nations européennes, seuls les Pays-Bas, la Suisse, l'Espagne, le Danemark, la Norvège, la Suède, le Liechtenstein et Monaco demeurent officiellement neutres, bien que certains d'entre eux participent financièrement ou matériellement aux efforts de guerre des protagonistes.

Les combats se déroulent sur différents fronts situés principalement en Europe mais aussi sur une petite partie de l'Asie, de l'Océanie, de l'Afrique et de l'Atlantique Nord. Le front de l'Ouest est caractérisé par un ensemble de tranchées et de fortifications séparées par une aire surnommée le « no man's land ». Ces fortifications s'étendent sur plus de 600 kilomètres, et donnent lieu à la « guerre des tranchées ».

Sur le front de l'Est, l'étendue des plaines et la faible densité ferroviaire empêchent la stabilisation des champs de bataille, mais le conflit est tout aussi étendu. D'importants combats ont lieu dans les Balkans, au Moyen-Orient et en Italie.

La reddition (capitulation) de la Russie permet à l'armée allemande de se concentrer sur le front de l'Ouest. Mais, l'échec des offensives allemandes en juin et juillet 1918, ainsi que le renfort des alliés américains et britanniques, retirent tout espoir de victoire à l'Allemagne.

A compter d'août 1918, les forces allemandes reculent en bon ordre, avec de lourdes pertes, sur l'ensemble du front franco-belge.

En septembre 1918, l'état-major allemand fait savoir à l'empereur Guillaume II que la guerre est perdue, mais ni celui-ci, ni les chefs militaires, ne veulent assumer la responsabilité de la défaite. En même temps, sur le front belge, les Franco-Belges lancent une attaque vers Bruges et enfoncent le front allemand. L'agitation grandit dans les troupes allemandes et à l'arrière. Durant le mois d'octobre, les Allemands et le président américain, Thomas Woodrow Wilson, échangent des notes par lesquelles ce dernier est chargé de prendre en main le rétablissement de la paix.

Après plusieurs mois de tractations, le 7 novembre 1918, les Allemands doivent se plier aux conditions développées dans un texte qui leur a été soumis. Celui-ci, qui fixe des conditions jugées humiliantes par les Allemands, a été établi en dernier lieu par Ferdinand Foch (Maréchal de France), au titre de commandant suprême des forces alliées, après un mois de positions divergentes de Wilson, Clémenceau (surnommé « le Tigre » puis « le Père la Victoire »), Vittorio Emanuele Orlando (1er ministre Italien) et David Lloyd George (1er ministre du Royaume Unis).



Commémoration du 11 novembre !

La France, comme plusieurs autres pays belligérants, commémore le 11 novembre, date de la signature de l'armistice qui mit fin à la Première Guerre mondiale, en 1918. Ce jour-là, elle rend hommage aux soldats morts au combat pendant ce conflit. Observée pour la première fois de façon discrète en 1919, la commémoration de l'armistice fait l'objet d'une cérémonie officielle dès le 11 novembre 1920 : l'État français rendit en ce jour les honneurs militaires funèbres au Soldat inconnu. La dépouille de ce soldat, non identifié, choisie pour représenter tous les soldats français morts pour la patrie, fut inhumée sous l'arc de triomphe de l'Étoile, à Paris. Trois ans plus tard est ajoutée une flamme du souvenir ravivée tous les jours à 18 h 30.



Mais en plus d'être le « jour anniversaire de la signature de l'armistice » de 1918 et de "la commémoration de la victoire et de la paix", c'est aussi, depuis le 28 février 2012, un hommage qui est rendu à tous les "morts pour la France" des conflits anciens ou actuels.

Tous les morts pour la France qu'ils soient civils ou militaires (y compris tous ceux qui ont péri au cours d'opérations extérieures) sont désormais honorés le 11 novembre. Cette même date est ainsi comparée au Mémorial Day américain qui honore l'ensemble des militaires américains morts dans toutes les guerres.

« Le dernier poilu français » s'est éteint le 12 mars 2008 à l'âge de 110 ans. Un mois avant, le 4 février 2008, il accordait sa dernière interview à des lycéens franciliens, pour une publication sur la Première Guerre mondiale destinée aux lycéens. L'occasion de délivrer une fois encore un message de paix.

« Le dernier poilu au monde », qui avait fait les deux guerres mondiales, surnommé « Chuckles », s'est éteint en Australie en Mai 2011. Paradoxe : il haïssait la guerre et refusait de participer aux cérémonies du souvenir.

Pourquoi dit-on les Poilus ? Ce surnom est associé aux soldats français qui se sont battus pendant la Première Guerre mondiale, notamment durant la bataille de la Marne. On a longtemps dit que « les Poilus » de la Première Guerre mondiale étaient surnommés ainsi parce qu'ils étaient démunis de rasoir, et de tout ce qui participait à l'hygiène de façon générale. Mais sachez qu'entre 1914 et 1918, personne n'appelait ces soldats « les Poilus ». Eux-mêmes se surnommaient « les hommes ». Un « poilu », à l'époque, et même bien avant, désignait un homme courageux.

Sources : Wikipédia – Wikimedia commons -

Mais où sont les services publics de Glaise-Lès-Boues ?

Aujourd'hui, mardi, c'est un grand jour pour une habitante de GLAISE-lès-BOUES (Saône Supérieure). Mais, c'est un jour triste pour les habitants qui perdent « le dernier service public » du village.

Pour mémoire, ce service public (une toute petite maison des services publics) aux horaires réduits (ouvert seulement le matin de 9h à 12h30 du lundi au vendredi) était tenu par Germaine, « notre Germaine », contractuelle syndiquée à Solidaires, mais au contrat non renouvelé faute de service public local.

Maintenant, deux fois par mois, il y a une camionnette-bureau qui passe pour tenter de résoudre tous les problèmes administratifs et sociaux des habitants.



De même, le bureau de poste a fermé voici trois ans, remplacé par ... rien !

Seule reste la boîte à lettres pour une seule levée à 15 h deux fois par semaine, après la tournée du facteur contractuel qui reste le dernier lien avec le monde hors la commune.

De plus, si la gare du chemin de fer est fermée depuis 23 ans, le service public est remplacé par une compagnie de bus, qui vient de réduire son service à un passage le matin pour rejoindre la sous-préfecture et un autre le soir pour revenir ! Les habitants ont bien entendu parler de la loi Macron, d'août 2015, libéralisant le marché des cars privés, Flexibus et autres Blablacar, mais jamais entendu le bruit d'un moteur.

Donc, si le village se sent encore un peu plus abandonné par la République, c'est tout de même une belle journée qui s'annonce, car ce mardi c'est la fête de Germaine. Gustave, son mari, a pris un jour de congé et retenu une table pour midi à la pizzeria "Chez Gorgio" (le seul établissement encore ouvert à GLAISE-lès-BOUES). Mais le service est un peu lent car c'est le grand-père de la serveuse qui officie ce jour. En effet, sa petite fille est malade et son père l'a emmenée en voiture jusqu'à la sous-préfecture puisque, depuis 6 mois, il n'y a plus de « médecin » à GLAISE-lès-BOUES (Saône Supérieure). Là-bas, il n'y a plus d'hôpital (converti en centre de gériatrie), mais la mairie a réussi à ouvrir une maison médicale pour tenter d'avoir des médecins. C'est un jeune médecin marocain qui a accepté de venir à l'appel du maire.



Malgré tout, le maire est souriant car avec l'arrivée de trois familles (attirées par des facilités d'installation organisées par la mairie) l'école ne fermera pas ayant atteint le seuil fatidique d'enfants pour son maintien. Mais l'année prochaine...les familles seront-elles encore présentes ? Les emplois sont parfois rares et incertains.



Même Gustave, malgré les efforts des salariés, voit l'activité de l'usine qui l'emploie diminuer pour cause de délocalisation vers des pays aux salaires et charges moins élevés, ceci afin d'augmenter la part des dividendes versés aux actionnaires.



Comme il n'y a plus de fleuriste au village, ce matin, Gustave est parti dans les champs pour confectionner un superbe bouquet de fleurs à offrir à sa Germaine. Quand, après avoir déjeuné à la pizzeria, ils reviendront à leur maison, Gustave sortira la bouteille de champagne mise en cachette dans le frigo. Après l'avoir débouchée, il ira chercher le cadeau qu'il tenait secrètement dans son atelier, derrière les banderoles et les pancartes de la

dernière manif.

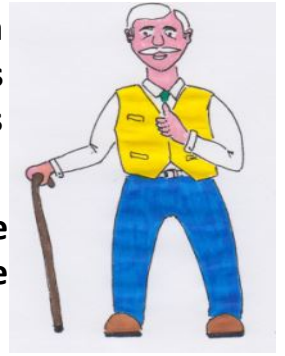
Et, là, fièrement, il offrira à sa Germaine son cadeau même si ce n'est pas son anniversaire mais c'est tout de même sa fête.

Germaine, les joues rosies, par le champagne et l'émotion, ouvrira le paquet.

La vie continue à GLAISE-lès-BOUES !

Je veux vieillir !

Je ne changerai jamais mes amis fantastiques, ma vie merveilleuse, ma famille bien-aimée pour des cheveux moins gris ou un ventre plus plat. En vieillissant, je suis devenu plus amical et moins critique envers moi-même. Je suis devenu mon ami...



Je ne me blâme pas d'avoir mangé des biscuits supplémentaires, de ne pas avoir fait le lit ou d'avoir raté quelque chose de stupide dont je n'avais pas besoin.

J'ai le droit d'être désordonné, d'être extravagant.

J'ai vu beaucoup de chers amis quitter ce monde trop tôt, avant de réaliser la grande liberté du vieillissement. Qui m'en voudra si je décide de lire ou de jouer sur mon ordinateur jusqu'à quatre heures et de dormir jusqu'à midi ?

Qui me critiquera de rester au lit ou devant la télé aussi longtemps que je le souhaite, de danser sur ces merveilleux tubes des années 70 et 80 tout en pleurant pour un amour perdu.

Si je veux, je marcherai le long de la plage en short trop allongé sur un corps en décomposition et plongerai dans les vagues avec abandon, malgré le regard pénalisant des autres.

Ils vieilliront également.

Je sais que parfois j'oublie, mais il y a des choses dans la vie qui devraient aussi être oubliées.

Je me souviens des choses importantes. Bien sûr, au fil des ans, mon cœur s'est brisé. Mais les cœurs brisés nous donnent force, compréhension et compassion. Un cœur qui n'a jamais souffert est immaculé et stérile et ne connaîtra jamais la joie d'être imparfait.

J'ai la chance d'avoir vécu assez longtemps pour avoir mes cheveux gris et mon rire juvénile gravé à jamais dans les sillons profonds de mon visage. Beaucoup n'ont jamais ri, beaucoup sont morts avant que leurs cheveux ne deviennent argentés.

En vieillissant, il est plus facile d'être positif.

Vous vous souciez moins de ce que les autres pensent. Je ne me remets plus en question.

J'ai gagné le droit de faire des erreurs. Donc, pour répondre à votre question, j'aime être vieux. J'aime la personne que je suis devenue.

Je ne vivrai pas éternellement, mais tant que je serai encore là, je ne perdrai pas de temps à regretter ce qui a pu être ou à m'inquiéter de ce qui sera. Et si je le veux, je mangerai un dessert tous les jours, avec du Champagne !!!



Que notre amitié ne soit jamais séparée, car elle vient du cœur !

Vous riez... C'est bon pour la tête !